

**DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES**  
**COMMUNE DE THÉNEZAY**

SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 MARS 2012.

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE  
: 13

PRÉSENTS  
: 9

POUVOIR  
: 1

VOTANTS  
: 10

L'AN DEUX MILLE DOUZE,  
Le douze mars, à vingt heures trente minutes,

le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de THÉNEZAY, dûment convoqué, s'est réuni à la MAIRIE, sous la présidence de Madame Véronique CORNUAULT, Maire.

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL:** 7 mars 2012.

**PRÉSENTS:** Mme CORNUAULT Véronique (Maire) (pouvoir de M. PINEAU Jean-Louis), M. PROUST Jacky, Mme DAVAULT Joëlle, M. DEJONCKHEERE Thierry (Adjoints), M. LÉON Jean-Jacques, M. PASQUIER Thierry, M. SAIVRES Jean-François, M. BAUDOUIN Jean-Paul, Mme PROUST-FLORISSON Gaëlle.

**Absents excusés :** M. PINEAU Jean-Louis (pouvoir à Mme CORNUAULT Véronique), Mme NOIRAULT Danielle.

**Absents :** Mme BLAIS Angéline, M. BOITARD Steeve.

M. Thierry PASQUIER a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- *Participation de l'ADEME POITOU-CHARENTES au financement du programme d'installation d'une chaudière automatique alimentée en granulés bois : adoption convention correspondante.*
- *Réalisation (obligatoire) d'un inventaire des zones humides sur le territoire de la Commune : adhésion au groupement de Communes porté par le Pays de Gâtine.*
- *Réforme Territoriale : positionnement de la Commune sur les enjeux lui apparaissant prioritaires (maintien des compétences actuelles, suppression de certaines d'entre elles, création de nouvelles compétences, etc.).*
- *Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (Budget principal) 2012.*
- *Chaudière collective Mairie : adoption contrat de maintenance.*
- *Adhésion à l'association DEFI-ENERGIES 17, (participant à la journée NATUR'AGIR 2012).*
- *Attribution d'appellations à divers édifices communaux : modification à apporter à la délibération du 14 février 2012.*
- *Attribution de numéros de voirie au lieudit « la Chaussée ».*
- *Questions et Infos diverses : Approbation du P.L.U., mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale, projet de cession du logement n° 6 de la Cité du Champ des Ormeaux, etc .Infos comités et communautaires.*

Madame le Maire ouvre la séance, précisant que la réunion du conseil en commission budgétaire qui avait été initialement prévue ce soir, est reportée au jeudi 29 mars (en l'absence d'éléments d'information indispensables à la préparation du budget 2012) puis elle interroge les Conseillers sur toute rectification à apporter, ou question à poser, portant sur le procès-verbal de la séance du 14 février dernier.

Jean-Jacques LÉON effectue un retour en arrière sur la délibération prise en vue d'apport d'une garantie sur le prêt contracté par le CCAS-Maison de Retraite dans le cadre du financement des travaux d'extension des locaux de l'établissement. Observant que cette question, du fait du montant en jeu, aurait mérité un temps d'analyse beaucoup plus important lors de la séance de conseil municipal, ce dernier s'interroge sur les graves conséquences que cet accord entraînerait au niveau des finances communales, si la Maison de Retraite se trouvait, pour quelque raison que ce soit, dans l'impossibilité de financer ses échéances. Il demande si la Commune dispose d'une assurance pour faire face à une telle éventualité ou s'il est possible de prendre des dispositions à cet effet.

Madame le Maire précise que la situation a évolué depuis la réunion du 14 février et que la délibération prise répondait à une demande de la Sous Préfecture dans le cadre de la présentation du financement du projet. Toutefois, l'établissement bancaire sollicité (à savoir la Caisse des Dépôts) a fait savoir, depuis lors, que l'apport de garantie de la part de la Commune n'était peut-être pas obligatoire (sous réserve de confirmation). Par ailleurs, la Caisse des

Dépôts s'est engagée à transmettre une proposition de contrat, courant mars, après évaluation des éventuels risques liés au projet, mais aucun document n'a été envoyé, à ce jour. Madame le Maire propose donc que l'on revoie la question, dès obtention de l'accord du prêt, sur l'aspect garantie, dans la mesure où celle-ci s'avèrerait obligatoire.

Ces observations effectuées, le Conseil municipal adopte le compte rendu à l'unanimité et procède à sa signature. Madame le Maire entame alors l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, sollicitant l'autorisation (qui lui est accordée) d'en ajouter une, au titre des questions diverses, et d'importance mineure, qui sera traité en premier point (à savoir l'adoption d'un avenant à la convention passée avec le Département dans le cadre de l'organisation des transports scolaires).

**D 22-2012 : CONVENTION D'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES  
PASSÉE AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES : ADOPTION AVENANT n° 1**

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la réception de l'avenant n° 1 à la convention d'organisation des transports scolaires signée le 29 juin 2006 avec le Conseil Général des DEUX-SÈVRES, cet avenant apportant une modification au niveau de la durée de la convention (durée prolongée d'un an, portant ainsi le terme de la convention à la fin de l'année scolaire 2012-2013).

Le conseil municipal prend acte de cette modification et autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention signée le 29 juin 2006 avec le Conseil Général des Deux-Sèvres, dans le cadre de l'organisation des transports scolaires.

**D 23-2012 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DE L'ADEME DANS LE CADRE DU FINANCEMENT  
DU PROGRAMME D'INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE AUTOMATIQUE  
ALIMENTÉE EN GRANULÉS BOIS: ADOPTION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE.**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la réception de la convention n° 1239C0052 que l'ADEME POITOU-CHARENTES vient de transmettre dans le cadre de sa participation au financement, et ce, à raison de d'un montant de 18.036,00 €, du programme d'installation d'une chaudière automatique alimentée en granulés bois desservant le site Mairie-bibliothèque - centre médico social, puis elle rappelle les conditions d'ensemble du financement de cette opération ainsi que les aides respectivement apportées par l'ADEME et la Région POITOU-CHARENTES, dans le cadre du F.R.E.E.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

-ADOpte cette convention en l'intégralité de ses dispositions et autorise Madame le Maire à la signer.

**D 24-2012 : RÉALISATION D'UN INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DE LA  
COMMUNE : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMUNES PORTÉ PAR LE PAYS DE GÂTINE.**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des dispositions relevant du SDAGE Loire Bretagne, approuvé le 18 novembre 2009 par le Préfet coordonnateur du bassin, l'orientation 8A demande que les zones humides soient identifiées dans les SAGE et reprises dans les documents d'urbanisme en leur associant le niveau de protection adéquat.

En l'absence d'inventaire exhaustif sur leur territoire ou de démarche d'inventaire en cours, à l'initiative d'une commission locale de l'eau, les Communes élaborant ou révisant leurs documents d'urbanisme, sont invitées à réaliser cet inventaire dans le cadre de l'état initial de l'environnement.

Au-delà de l'obligation réglementaire liée au SAGE, le document d'urbanisme est un outil réglementaire et informatif. Le fait d'identifier des zones humides intéressantes pour la préservation de la biodiversité ou stratégiques pour la préservation de la ressource en eau potable représente un atout pour les habitants de la commune qui pourraient se voir interdire un aménagement lié à la présence d'une zone humide. En effet, même si celles-ci n'étaient pas identifiées et réglementées dans le document d'urbanisme, les projets pourraient être soumis à une procédure administrative et, le cas échéant, interdits.

Cet inventaire constitue donc une priorité pour l'Etat.

Notre Commune figure, aux termes d'un arrêté inter-préfectoral en date du 20 décembre 2010, au nombre des Communes des Départements de la Vienne, du Maine et Loire et des Deux-Sèvres, incluses dans le périmètre du SAGE du bassin du Thouet. Elle se verra donc, d'ici quelque temps, dans l'obligation de réaliser cet inventaire, et notamment dès l'intervention de la première révision de son P.L.U. sachant que les bureaux d'études d'urbanisme ne sont pas en mesure de réaliser ce document nécessitant les compétences de géologues, d'hydrogéologues et d'écologues.

Madame la Maire informe également le Conseil municipal de la proposition venant d'être émise par le Pays de Gâtine en vue d'un groupement des Communes concernées par cette question, sachant qu'il serait porteur de l'opération.

Ce groupement présenterait les avantages suivants :

- une économie sur le coût de l'opération,
- d'avantage de « poids », du fait du nombre de Communes regroupées et une plus grande facilité dans la recherche et l'obtention des aides financières pouvant être sollicitées aux niveaux européen, national et régional (le Pays de Gâtine espérant, du fait du nombre de Communes a priori partantes, obtenir un taux global d'aide atteignant 80%, ce qui se traduirait, pour les Communes, par une dépense calculée sur la base de 60 à 70 centimes par hectare, payable, auprès du Pays de Gâtine, sur appel à cotisation),
- une cohérence, dans la démarche suivie, sur l'ensemble d'un territoire,
- une maîtrise, à travers le Pays, du calendrier d'élaboration de ces inventaires, au regard des contraintes des uns et des autres,
- la fourniture d'outils type qui faciliteraient le travail des services des mairies,
- un assouplissement de la démarche formelle des marchés publics et de la gestion de financements pour le compte des Communes.

Invité à se prononcer sur cette question et notamment sur une participation de la Commune au-travers de l'opération de groupement de Communes proposée par le Pays de Gâtine, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DÉCIDE de l'adhésion de la Commune à cette opération lancée par le Pays de Gâtine et autorise Madame la Maire à signer tous documents nécessaires s'inscrivant dans cette démarche.

**D 25-2012 : PRISE EN CHARGE DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT  
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que préalablement au vote du budget primitif 2012, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2011.

Afin de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2011.

A ce titre, Madame le Maire demande au Conseil municipal, qui l'accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement ci-après détaillées, qui s'inscrivent dans les limites du quart des crédits inscrits au budget 2011, et ce, avant le vote du budget primitif (budget principal) de l'année 2012 :

**Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

**– C/2151-0010 Réseaux de voirie (Protection Incendie)**

SARL CHARRON J.M. et Fils – 9, Rte de Parthenay – 79200 LA CHAPELLE BERTRAND  
Devis n° 30 en date du 02/02/2012  
Montant : 5.611,03 € T.T.C.

**– C/2113-0010 Terrains aménagés autres que voirie (Protection incendie)**

SARL CHARRON J.M. et Fils – 9, Rte de Parthenay – 79200 LA CHAPELLE BERTRAND  
Devis n° 31 en date du 02/02/2012  
Montant : 1.308,66 € T.T.C.

**INFO SUR LA QUESTION « INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE COLLECTIVE ALIMENTÉE EN  
GRANULÉS BOIS : ADOPTION CONTRAT DE MAINTENANCE**

*Madame le Maire signale que cette question sera revue ultérieurement, la SARL AUGER n'ayant pas transmis la proposition de contrat attendue.*

**D 26-2012 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION DÉFI ÉNERGIES 17**

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'adhésion de la Commune à l'association DÉFI ÉNERGIES 17 (laquelle participera à la journée Natur'Agir du 7 avril prochain, en organisant, auprès de la bibliothèque municipale, et à l'attention des enfants à partir de 8 ans, des ateliers découverte sur le thème des énergies renouvelables).

Le Conseil précise en outre que cette adhésion donnera lieu au versement d'une participation d'un montant de 100 € et que cette somme fera l'objet d'un mandatement à partir des crédits qui seront inscrits au compte 6281 du budget primitif 2012.

*Madame le Maire rappelle le programme des activités prévues dans le cadre de cette journée NATUR'AGIR 2012, qui débutera le vendredi 6 avril (pour les scolaires) et se poursuivra le samedi 7 pour tous les publics intéressés : visites d'installations (publiques et privées), ateliers-jeux à la bibliothèque, expositions, conférence et clôture par un cocktail.*

**D 27-2012 : ATTRIBUTION D'APPELLATIONS À CERTAINS BÂTIMENTS COMMUNAUX ET À UN ESPACE PUBLIC: MODIFICATION APPORTÉE À LA DÉLIBÉRATION EN DATE DU 14 FÉVRIER 2012 (APPELLATION RETENUE POUR LE CENTRE DE SECOURS).**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération venant d'être prise lors de la séance du 14 février dernier en vue de l'attribution d'appellations à plusieurs édifices communaux ainsi qu'à un espace public.

Entre autres dénominations retenues figurait celle de « Centre de Secours André GUÉNARD » pour l'actuelle caserne des Pompiers.

Consulté sur ce projet, le SDIS fait savoir, aux termes d'une correspondance en date du 23 février 2012, qu'il émet un avis défavorable dans la mesure où il ne donne pas d'appellation aux différentes casernes du Département.

Suite à cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, annule sa décision prise pour l'attribution d'une appellation au Centre de Secours mais, sous réserve d'obtention d'un avis favorable du SDIS, décide de l'attribution de l'appellation « Place André GUÉNARD » à l'espace situé devant la caserne (faisant partie de la parcelle communale AD n° 48).

**D 28-2012 : ATTRIBUTION DE NUMÉROS DE VOIRIE AU LIEUDIT « LA CHAUSSÉE »**

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-DIT qu'il y a lieu de procéder à l'attribution des numéros de voirie suivants au hameau de « la Chaussée » :

- n° 3 – parcelle AP n° 125 (propriété de M. et Mme Richard GREEN),
- n° 4 – parcelle AP n° 83 (propriété de M. et Mme Gaëtan REISH).

Le Conseil municipal charge en outre Madame le Maire d'informer les services du Cadastre (et autres services concernés) de la présente décision.

**D 29-2012 : CESSION DU LOGEMENT LOCATIF SIS N° 6 – CITÉ DU CHAMP DES ORMEAUX (MODIFICATION APPORTÉE AU PRIX DE VENTE)**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération prise lors de sa dernière séance (14 février 2012) en vue de la mise en vente du logement sis 6, Cité du Champ des Ormeaux sachant que le prix de vente avait alors été fixé à 90.000 €.

Elle signale ensuite qu'elle a reçu une proposition d'achat de ce logement pour un montant de 83.000 €.

Invité à se prononcer sur la suite qu'il convient de réserver à cette proposition, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe un nouveau prix de vente pour un montant de 85.000 € et confie à Madame le Maire le soin de poursuivre les négociations sur cette nouvelle base.

### **QUESTIONS ET INFOS DIVERSES :**

\*P.L.U. : Par correspondance du 6 mars 2012, la Sous Préfecture de PARTHENAY informe la Commune de caractère exécutoire du PLU à compter du 29 janvier 2012 (l'examen du dossier n'ayant donné lieu à aucune observation, sur le plan de la légalité).

\*SCOT : une démarche vient d'être lancée, au niveau du Pays de Gâtine, pour la mise en place d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Tous les Maires de Gâtine ont été invités à participer, le 24 février dernier, à une réunion de présentation des études environnementales liées au SCOT (les cabinets d'études présents ayant exposé leur démarche ainsi que les enjeux et objectifs d'un SCOT). Les élus sont maintenant invités à participer à des séminaires qui présenteront la démarche SCOT (réunions prévues les 3 avril et 23 juin prochains).

\*Indiscipline à la cantine : les problèmes persistent, en dépit de la présence d'un agent assurant la surveillance du temps de repas auprès du réfectoire de l'école Germain RALLON.

\*SIGIL : la Commune de THÉNEZAY faisant partie des premières, dans le Département, à s'être dotée de ce système d'informations disponibles à partir d'une numérisation du cadastre, vient d'être sollicitée, par le SIEDS, pour la réalisation d'un film de très courte durée, permettant de présenter l'utilisation courante du logiciel. Un accord a été donné à cet effet.

\*Projet d'installation d'une Kinésithérapeute à THÉNEZAY : Madame le Maire rappelle l'info qu'elle avait apportée, il y a quelque temps, au Conseil suite à un appel qu'elle avait reçu d'une Kinésithérapeute à la recherche d'un cabinet en vue d'une installation en milieu rural. Cette dernière vient de la contacter de nouveau pour lui annoncer son installation auprès d'un cabinet médical ouvert en Dordogne.

\*Bar –restaurant « Le Cheval Blanc » : le gérant actuel (M. MARINÉ) part et l'établissement va être repris, le 26 mars prochain, par Madame Delphine BELLAMY. Le restaurant proposera des repas ouvriers et restera ouvert le week-end. De plus, Madame BELLAMY habitera sur place.

\*Mise en sécurité – entretien – maintenance et dépannage du réseau d'éclairage public : Toutes dispositions sont actuellement prises en vue du lancement d'une consultation (la rédaction du cahier des charges s'appuyant sur ceux respectivement, et antérieurement, constitués par plusieurs Communes voisines de PARTHENAY).

### **Quelques dates à retenir:**

-Demain soir, 13 mars, réunion de préparation de la Journée NATUR'AGIR .

-Jeudi 14 mars: rendez-vous avec les services départementaux de l'Éducation Nationale sur la question du projet de fermeture de l'une des classes de l'école maternelle "Augustine FOUILLÉE".

-Lundi 19 mars: réunion des Maires du Canton pour une réflexion sur le projet intercommunalité (réforme territoriale).

-20 mars (à 10 h): réunion en Sous Préfecture de PARTHENAY pour présentation de la nouvelle version du P.P.I. arrêté pour la Sté ESA (modifications apportées au document suite au test organisé le 7 avril 2011).

-22 mars à 20 h 30: réunion avec les professionnels locaux de la santé pour présentation des résultats de l'enquête menée au plan local.

-26 mars (à 9 h 30) : réunion annuelle de la commission communale des impôts directs.

-27 mars (à 20 h 30): réunion avec les associations locales en vue de l'organisation de la "Journée des associations 2012".

-29 mars à 20 h 30: réunion du Conseil en commission de préparation budgétaire et vote du budget le 10 avril, à 20 h 30.

Madame le Maire suggère de terminer la séance autour d'une réflexion proposée par la Communauté de Communes du Pays Thénezéen afin de définir quelles sont les compétences que la Commune souhaite maintenir, celles qu'elle souhaite supprimer, et les nouvelles compétences à mettre en place dans le cadre de la mise en application de la réforme territoriale. Cette réflexion, menée au niveau de chaque Commune, fera l'objet d'une analyse lors d'une prochaine réunion de bureau communautaire puis la synthèse sera transmise à un cabinet d'étude.

Le Conseil municipal procède donc à ce travail et arrête ses choix (selon un classement par ordre de priorités: essentiel-nécessaire-facultatif) sur chacune des compétences actuellement gérées par la Communauté de Communes du Pays Thénezéen, ainsi qu'à leurs champs d'applications respectifs et aux actions menées puis il retient, au titre de nouvelles compétences à prévoir:

- Domaine action sociale: mise en place d'actions d'accompagnement des personnes et familles en situation de précarité (de plus, en cas de départ de l'actuelle compétence "action sociale – service aide et assistance à la personne": il est demandé que la gestion soit assurée en lien avec les services de proximité et non centralisée à PARTHENAY).
- Compétence centre de secours.
- Compétence prise en charge des animaux errants.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 15.